

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 62 (1917)
Heft: 12

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La révision de la loi militaire. — Pouvoir civil et pouvoir militaire. — La loi et les hommes. — Autre révision. — Le drill ; toujours lui ! — Une brochure à son propos. — Instruction de la cavalerie.

La prochaine question d'intérêt militaire général dont les Chambres fédérales seront saisies, semble devoir être la révision de la loi militaire de 1907, aux fins d'assurer mieux la suprématie du pouvoir civil sur l'autorité militaire.

Rien de plus juste en principe. De même que la stratégie est subordonnée aux intentions politiques qu'elle doit réaliser, de même un général d'armée et son état-major doivent être subordonnés à l'autorité politique dans l'emploi des forces nationales mises entre leurs mains. Mais encore convient-il que cette subordination ne soit pas poussée jusqu'à une limitation des nécessités techniques de la stratégie dont les généraux sont les juges compétents. Il importe de ne pas confondre le but et les moyens. Il y a des nuances, des degrés d'appréciation qu'un texte de loi, quel qu'il soit, sera toujours impuissant à ménager. Il ne vaudra que par l'accord des individus qui l'appliquent.

On sait notre opinion sur la façon dont a été constituée, au début des hostilités, la direction supérieure de notre armée : chef du Département militaire fédéral, général, chef de l'état-major général. Il n'y a pas lieu d'y revenir : l'heure n'est pas à ce qui pourrait provoquer des polémiques. On peut supposer néanmoins qu'une autre loi, un autre texte, d'autres mots n'auraient rien changé d'essentiel aux choses. Il ne suffit pas de nommer de braves gens à la tête d'une administration pour qu'elle marche : il faut : 1^o que ces braves gens soient des hommes de caractère et, 2^o que leurs caractères s'accordent. Un brave homme et un homme brave sont des qualités différentes : avoir bon caractère ne signifie pas qu'on ait du caractère et marquer de la bonne volonté ne prouve pas toujours une volonté. C'est même fréquemment le contraire. Or, si les caractères et la volonté n'existent pas, ou s'ils sont au-dessous de leur tâche, la direction va à la dérive. Et si les carac-

tères et la volonté existent mais se contrecurrent, la direction côtoie l'anarchie.

Tant mieux si le changement de loi dont on parle parvient à remplacer les caractères ou à provoquer leur accord ; mais avant que l'expérience apporte la démonstration, ceux qui trouvent plus de satisfaction à regarder aux choses qu'à s'hypnotiser dans la sonorité des discours conserveront le scepticisme dont ils ne demanderaient pas mieux que d'être délivrés.

* * *

On parle à mots couverts d'autres révisions de notre législation militaire. Il s'agirait d'organiser notre armée selon les données des récentes expériences de la guerre. Il est certain que la tactique a transformé ses exigences. Non qu'il faille s'imaginer que la guerre de tranchées soit toute la guerre sans plus laisser de place à d'autres formes de combat à côté d'elle. Ce n'est pas une raison parce qu'une chose dure longtemps pour que l'on conclue à l'inexistence et à la disparition de toute autre chose qui n'y ressemble pas. La conclusion juste est qu'à côté de la guerre de mouvement qui peut réapparaître à chaque instant et qui a réapparu plusieurs fois, celle de positions fortifiées a gagné en importance. C'est un fait nouveau que l'on considère comme devant durer longtemps, et dont la conséquence est une transformation organique qui y réponde tout en continuant à répondre aux fins de la guerre de mouvement.

On s'inspirera donc des expériences de ceux qui ont pratiqué la guerre. Mais il faut vivement souhaiter que dans les résolutions à prendre on ne perde pas de vue les conditions qui nous seraient particulières. Il ne saurait être question d'imitation servile. Adapter, non copier ; mouler la forme sur l'esprit ; tel semble devoir être le programme.

* * *

En attendant, la discussion sur le drill continue ! On ne nous reprochera pas, à nous autres Suisses, de manquer de profondeur dans la paraphrase de nos prescriptions réglementaires. Nous sommes des mortels qui insistent plus qu'ils ne glissent. Assurément nous avons l'habitude des souliers ferrés. Et nous ne craignons pas non plus de petits ridicules. Les Allemands et les Français, les Anglais, les Américains, les Italiens et les Russes, les Belges et les Serbes, les Bulgares, les Monténégrins, les Turcs, les Portugais, les Japonais, les coloniaux d'Australie et d'Afrique, les blancs,

les jaunes, les bruns et les noirs se battent, se font tuer, se sacrifient à leur patrie ou à celle des autres, luttent pour l'hégémonie ou pour la liberté, pour prendre ou pour garder, pour des ambitions matérielles ou pour des aspirations idéales. Les Suisses discutent le « drill » ; le « drill juste » et le « drill faux », le « drill éducatif » et le « drill asservissant », le drill de la 1^e, de la 2^e, de la 3^e, de la 4^e, de la 5^e et de la 6^e division, de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, du génie et du service de santé, sans omettre le « drill électoral » que des candidats politiques en mal de moutons de Panurge opposent sur leurs affiches, en lettres grasses, au « drill » des « drilleurs » militaires. Nous aurons passé quatre années de guerre mondiale à discuter des cochers verts et des cochers bleus comme à Bysance. Etre pour ou contre le drill c'est être pour ou contre le général, pour ou contre la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir militaire ou l'inverse, pour ou contre la démocratie, l'égalité civique, la liberté humaine et la dignité du citoyen. C'est être conservateur ou socialiste, capitaliste ou proléttaire, minimaliste ou maximaliste, patriote ou vendu à l'étranger, autocrate ou républicain. Ah ! les mots ! Pour l'amour du ciel, qu'on supprime celui-là, qu'on le remplace par le langage de tout le monde, qu'on l'appelle simplement, bêtement, et d'ailleurs correctement et plus élégamment, — tous ces adverbes joints fort admirablement, — exercices de précision. Tout le monde étant d'accord, personne n'en parlera plus. On dira : « Ouf ! » et ce sera fini.

Sous cette réserve, je signale une brochure qui vient d'être rédigée par un jeune camarade de la Suisse allemande, le premier-lieutenant Rieter. L'auteur se donne beaucoup de peine et apporte une très grande conviction à faire le départ du « drill » utile, estimable, et de celui qu'on doit tenir pour nuisible ou même malfaisant¹. Il stigmatise les chefs qui ne savent pas faire ce départ, qui se perdent dans d'inutiles minuties ou dans des superfluïtés recherchées parce qu'ils ne comprennent pas que le drill ne doit pas viser aux effets extérieurs, mais saisir l'âme du soldat en l'accoutumant à mettre toute sa volonté et tous ses efforts à exécuter au mieux les mouvements que son chef lui commande. Lorsque celui-ci a le sentiment qu'il a atteint ce résultat, il peut se rendre le témoignage qu'il a enseigné un bon drill, militairement éducatif. En

¹ *Gegen den falschen Drill*, von Oberl. Rieter. Zürich, 1918, A. Bopp & Cie, éd. 60 cent.

résumé, le drill doit procurer, dans toute la mesure où il le peut, un soldat prompt à l'obéissance en même temps qu'à l'action.

* * *

Une partie importante de notre cavalerie est rassemblée cet hiver. La saison n'est guère favorable aux évolutions à cheval : aussi bien s'agit-il surtout de travailler à pied. Le programme d'instruction élaboré par le chef d'état-major de ce groupement de cavalerie permet d'espérer que le temps sera bien employé et que nos dragons se rendront compte de ce que la guerre moderne attend d'eux.

Cet essai sera heureusement plus sérieux que celui qui a été tenté en septembre dernier avec la 2^e brigade dans les Franches-Montagnes. Cette brigade convoquée sans chevaux pour se mettre au courant du combat à pied a été en effet, pour ainsi dire, abandonnée à elle-même alors qu'il eût été si facile et si indiqué de lui adjoindre des instructeurs d'infanterie. Cela n'eut en rien diminué son prestige et aurait empêché que les cavaliers rentrent chez eux avec le sentiment d'avoir fort peu appris. Le travail à pied ne consiste pas seulement dans de longues marches sur route, sac au dos. Il est heureux qu'on s'en soit enfin aperçu.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Vous avouerai-je, lecteur, quelque embarras ? Parmi les livres dont j'ai mission de vous parler aujourd'hui, j'en ai trouvé un signé d'un nom féminin et, galamment, je m'étais promis de vous le présenter d'abord. Mais, à vous le dire tout vrai, je ne puis pas vous en faire l'éloge que j'aurais désiré. Si Mme Isabelle Rimbaud s'est vue pendant quelques jours ballottée *Dans les remous de la bataille* (1), elle ne nous conte de ce qu'elle a pu voir alors, de ce qu'elle a pu sentir, que des choses extrêmement individuelles et familiales : j'ai failli dire confidentielles. Il y a certes dans tout cela des souvenirs dont l'impression restera sans doute profonde dans l'esprit de ceux qui les ont accomplis en un bref laps de temps ; mais je ne comprends pas nettement en quoi il importait de les faire connaître au public.

Comment Mme Rimbaud veut-elle que nous nous intéressions à Nelly, à Emilie, à Hélène, ou même à la bronchite de Pierre, alors que nous ignorons ces personnages, que nous savons d'eux seulement leurs hésitations à agir, à se décider à aller ici ou là, alors surtout que l'auteur nous présente ces riens, ces petits riens, sous ce titre évocateur de grands événements, de puissantes émotions :